RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.P INVEST
SARL au capital de 500 €uros
Siège social : 342 avenue des Alliés
83240 CAVALAIRE SUR MER
RCS FREJUS 979 462 496

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1ER FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier février
A dix heures,

La société A.P INVEST, représentée par Monsieur PROPERZIO Anthony agissant en qualité de gérant et associé unique a procédé à la modification de sa société par AGE.

Monsieur PROPERZIO Anthony préside la séance en qualité de président.

L'associé unique a pris les décisions suivantes relatives a :

- Transformation de la société de SAS en SARL
- Nomination du gérant
- Pouvoirs pour formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décident de transformer la Société par Actions Simplifiée en Société à Responsabilité Limitée à compter du 1er février 2025.
Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

DEUXIEME DECISION

M. PROPERZIO Anthony domicilié, [redacted] est nommé gérant. Il est nommé pour une durée indéterminée. L'intéressé déclare accepter ses fonctions et ne pas être frappé d'une incapacité lui en interdisant l'exercice. La rémunération des fonctions de gérant fera éventuellement l'objet de délibération ultérieure. Les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatif.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

[redacted]